



**REPUBLIQUE DU NIGER**

*Fraternité – Travail – Progrès*

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

**SECRETARIAT PERMANENT DU COMITE NATIONAL DU CODE RURAL**

**COMITE CHARGE DE PREPARER LES ETATS GENERAUX SUR LE FONCIER RURAL**

**ÉTATS GENERAUX SUR LE FONCIER RURAL**

**RECOMMANDATIONS**

## **A l'endroit du Gouvernement et du Comité National du Code Rural**

- ❖ Réactualiser et rendre opérationnel le Comité ad hoc mis en place par le Premier Ministre par arrêté N°016/PM/SGG du 23 janvier 2015 pour réfléchir et faire des propositions face au phénomène d'accaparement des terres avec tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses tâches;
- ❖ Reconduire le Comité chargé de préparer les EGFR pour piloter le processus de formulation de la politique foncière ;
- ❖ Garder le statut et la vocation de la zone pastorale en attendant la réalisation des Schémas d'Aménagement Foncier (SAF) qui vont définir de manière consensuelle et participative l'affectation de certains espaces pour d'autres formes d'exploitations (les cultures qui servent les intérêts de l'élevage comme sorgho, niébé et luzerne...);
- ❖ Mettre en place un Comité Interministériel chargé de réviser et harmoniser tous les textes régissant le foncier rural au Niger ;
- ❖ Au regard du rythme actuel de l'accaparement des terres, prendre des mesures appropriées pour fixer un seuil des superficies de terres à vendre selon les zones et le niveau administratif de décision ;
- ❖ Accroître l'inscription budgétaire de l'Etat en vue d'une meilleure prise en charge des questions foncières au Niger

## **A l'endroit du Ministère de la Justice**

- ❖ Rendre opérationnels, les tribunaux du foncier rural ;
- ❖ Reconnaître la qualité aux OSC d'ester en justice en cas de violation des droits de leurs membres notamment l'occupation abusive ou l'accaparement des terres ;

## **A l'endroit du Secrétariat Permanent du Comité National du Code Rural**

- ❖ Créer un Observatoire National Multi-acteurs sur le foncier rural,
- ❖ Accélérer le processus d'élaboration et d'adoption des SAF dans toutes les régions du Pays. A cet effet, il y a lieu d'adopter le projet de décret relatif à l'élaboration et la mise en œuvre du SAF
- ❖ Populariser les conclusions des états généraux auprès de tous les acteurs intervenant dans le domaine du foncier rural ;

- ❖ Elaborer une stratégie de communication pour accompagner le processus de formulation de la politique foncière

### **A l'endroit des Partenaires Techniques et Financiers**

- ❖ Appuyer techniquement et financièrement le processus de formulation et de mise en œuvre de la politique foncière rurale nigérienne ;
- ❖ Accompagner le processus d'élaboration et de mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Foncier et du Système d'Information Foncier

### **A l'endroit des organisations de la société civile**

- ❖ Poursuivre les actions d'information, sensibilisation des populations ;
- ❖ Poursuivre leurs rôles de veille et de lobbying auprès de l'Etat et des PTF en faveur d'une bonne gouvernance foncière.

**Fait à Niamey le 16 février 2018**

**Les Etats Généraux**